

Message du Conseil communal au Conseil général n°164 du 15 mars 2021

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 530'000.- dont un montant de CHF 50'000.- financé par le fonds spécial prévu à cet effet et CHF 480'000.- à couvrir par voie d'emprunt pour l'assainissement des parois et portes vitrées ainsi que du système d'accès des bâtiments de l'École secondaire de la Haute-Sorne. Donner compétence au Syndicat de l'École secondaire de Haute-Sorne pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt (message n°164 du 15 mars 2021).

1. Préambule / Objet

Les bâtiments de l'École secondaire de la Haute-Sorne (ESHS) ont été construits en 1962. S'en sont suivis deux agrandissements en 1972 – 1975 et 2002. Par la suite les locaux étant devenus trop exigus, il a fallu recourir à 6 containers qui ont finalement été remplacés par des pavillons en ossature bois en 2015. Des travaux de rénovation sont régulièrement entrepris afin de maintenir la valeur des bâtiments, les moderniser ainsi que de les adapter aux normes en vigueur, notamment énergétiques.

Ces différents travaux sont mis au budget annuel correspondant.

Le maître d'œuvre est le Syndicat de l'ESHS, par le biais de son comité.

Le bureau d'Architecte est Architecture AJ Sàrl par M. Alain Jeangros – Boécourt.

2. Introduction

Lors du remplacement de la chaudière à mazout de l'école en 2016, le bureau technique chargé de l'étude du chauffage avait fait remarquer au comité de l'époque la vétusté des parois vitrées équipant la partie la plus ancienne du bâtiment. Ces dernières sont encore celles d'origine et ne correspondent plus aux standards énergétiques actuels. Les fenêtres des classes de l'aile nord ayant été remplacées en 2020, il est maintenant temps de changer les parois vitrées de ce secteur afin de poursuivre la réduction des besoins énergétiques du site. Le système d'accès actuel (clefs mécatroniques Kaba Elostar) étant en fin de vie, il est prévu de profiter de ces travaux pour passer à un système de gestion d'accès par badges électroniques (Desfire + système de gestion Salto). Cela permettra une meilleure gestion des accès tant au niveau du suivi que de la sécurité.

3. Considérations générales

Les travaux prévus peuvent être répartis en 5 lots :

- a) Remplacement des sas de l'entrée principale et installation de portes automatiques.
- b) Remplacement des parois vitrées côté couloir préau et cours.
- c) Remplacement des parois vitrées du patio (espace intérieur à ciel ouvert)
- d) Remplacement du sas Nord et de ceux de la halle de gymnastique.
- e) Remplacement du système de gestion d'accès (clefs remplacées par badges)

Toutes les surfaces vitrées sont prévues en verre triple, valeur U 0.6W/m2, épaisseur 46mm et les surfaces métalliques thermolaquées selon carte RAL ou IGP.

4. Coûts

Les montants ci-dessous sont issus du devis estimatif établi par le bureau d'architecte à $\pm 20\%$ selon la norme SIA. La dépense est séparable en 5 lots tel que décrit au point n°3.

Désignation	Montant en CHF
a) Sas entrée principale y compris portes automatiques	96 813
b) Parois couloir préau et cours	142 197
c) Patio	161 271
d) Sas nord et halle gymnastique	89 758
e) Système de gestion d'accès	37 672
Arrondi p.m.	2 289
Coût de l'investissement	530 000

5. Considérations financières

La loi sur les marchés publics est respectée et il est prévu d'adjuger les travaux selon la procédure de gré à gré comparatif.

Ce crédit a été porté au budget d'investissement 2021 du Syndicat de l'ESHS et a été accepté par son comité et son assemblée des délégués.

Investissement total selon programme des travaux TTC CHF 530 000.-

La demande de crédit porte sur un montant de TTC CHF 530 000.-

Donner compétence au comité du syndicat pour gérer la réalisation et le financement du projet, sans dépasser le présent montant global.

6. Financement

Coût total des travaux CHF 530 000.-

Prélèvement sur le fonds spécial existant CHF 50 000.-

Subventions à recevoir (seront demandées dès l'approbation du présent message, respectivement avant le début des travaux) CHF _____ p.m.

Recours à l'emprunt CHF 480'000.-

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du Syndicat de l'École secondaire de la Haute-Sorne.

Le Syndicat de l'École secondaire de la Haute-Sorne va gérer l'ensemble de l'emprunt, la répartition de la charge financière étant faite selon le règlement.

Les intérêts et l'amortissement sont répartis entre les 3 communes composant le Syndicat de l'ESHS, selon la clef de répartition en vigueur (50% population / 50% nombre d'élèves scolarisés).

Pour l'année 2021, la répartition des charges du syndicat sera la suivante :

- Haute-Sorne (7071 hab. – 222 élèves) :	86.65%
- Boécourt (925 hab. – 27 élèves) :	10.93%
- Saulcy (269 hab. – 4 élèves) :	2.42%

Dépréciation annuelle (amortissement comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'immobilier, selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) la durée de vie d'un bâtiment scolaire est fixée à 25 ans, soit un taux d'amortissement de 4%.

Charge financière annuelle :

Charge financière totale à charge du Syndicat

Charge financière - montants en CHF		CHF
Taux d'amortissement comptable – investissement net	4.00%	19 200
Durée amortissement comptable	25 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.5 %		7 200
Total de la charge financière annuelle		26 400

Tableau 1 - Source : service financier commune de Haute-Sorne

Montant pris en considération dans la répartition annuelle des charges du Syndicat.

Répartition intercommunale selon convention				
Communes partenaires		Boécourt	Haute-Sorne	Saulcy
Taux de répartition		10.93%	86.65%	2.42%
Investissement initial	480 000	52 464	415 920	11 616
Amortissement annuel	19 200	2 099	16 637	465
Charge annuelle d'intérêts	7 200	787	6 239	174
Charge financière annuelle		2 886	22 876	639

Tableau 2 - Source : service financier commune de Haute-Sorne

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal et le comité du Syndicat de l'École secondaire de Haute-Sorne, préavisent favorablement cet objet et invitent le Conseil général à adopter ce crédit, de même qu'édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 mars 2021

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat